



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2026
SEANCE ORDINAIRE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

sous la présidence de Monsieur Christian FUCHS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers le vendredi 26 juin 2026.

Présents :

M. le Maire FUCHS Christian, Mmes et M. les adjoints ROELLINGER Claudia, DESFORET Bruno et HAGER Karine, Mmes et MM. les Conseillers, FICHTER Mireille, RIMELEN Fabien, SINNIGER Fleur, WELKER Julie, LEHR Jordane, DIETERICH Elodie, MORIN Marie-Paule, HIRTH Emmanuel et LEHMANN Bruno.

Absents excusés et représentés :

M. DELL'AGNOLA Antoine a donné procuration à M. FUCHS Christian.
M. FOURNIER Jonathan a donné procuration à Mme ROELLINGER Claudia.

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 19 mai et 05 juin 2026**
- 3. Modification de la délibération D-20260321/015 du 21 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au maire**
- 4. Modification de la délibération D-20260402/019 point 1 du 02 avril 2026 relative à l'élection de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)**
- 5. Convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Schweighouse-Thann et la Communauté de Communes de Thann- Cernay**

- 6. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois**
- 7. Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- 8. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et de Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)**
- 9. Bilan de la « Journée Citoyenne »**
- 10. Rapports de réunions et commissions**
- 11. Divers**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Julie BUCHELÉ, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 19 MAI ET 05 JUIN 2026.

M. le Maire propose l'approbation des procès-verbaux des séances des 19 mai et 05 juin 2026, dont chaque conseiller municipal a été destinataire et procède au vote. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. MODIFICATION DE LA DELIBERATION D-20260321/015 DU 21 MARS 2026 PORTANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire expose au conseil municipal que la délibération n° D-20260321/015 du 21 mars 2026, relative aux délégations de compétences consenties au maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), a fait l'objet d'observations de la part de Monsieur le préfet du Haut-Rhin par courrier en date du 08 juin 2026.

Ces observations appellent deux modifications afin de sécuriser juridiquement les actes pris par le maire dans le cadre de ses délégations :

1. Sur le point n°4 (Marchés publics) : La délibération initiale fixait un seuil de 350 000 € sans préciser sa nature fiscale. Il convient de spécifier que ce montant s'entend Hors Taxes (HT) pour lever toute ambiguïté.
2. Sur le point n°30 (Admission en non-valeur) : le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 a modifié l'article D. 2122-7-2 du CGCT, portant le plafond maximal de délégation au maire de 100 € à 200 €. Bien que le seuil de 100 € précédemment voté reste légal, il est proposé d'aligner ce plafond sur le nouveau seuil réglementaire pour optimiser la gestion courante des titres de recettes.

La présente délibération a donc pour objet de modifier les points 4 et 30 de la délibération du 21 mars 2026, conformément aux observations préfectorales et aux évolutions réglementaires.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- Vu** le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 modifiant l'article D. 2122-7-2 du CGCT relatif au seuil d'admission en non-valeur des titres de recettes ;
- Vu** la délibération n° D-20260321/015 du 21 mars 2026 portant délégations de compétences consenties au maire ;
- Vu** le courrier de la Préfecture du Haut-Rhin en date du 08 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de clarifier le seuil des marchés publics en précisant son caractère Hors Taxes (HT) pour éviter toute interprétation erronée ;

Considérant l'opportunité offerte par le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 de rehausser le plafond d'admission en non-valeur à 200 €, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des titres de recettes ;

Considérant que ces modifications s'inscrivent dans le respect des dispositions légales et des observations préfectorales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

MODIFIE le point n°4 de la délibération n° D-20260321/015 du 21 mars 2026, qui est désormais rédigé comme suit : « *Point n°4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant maximal de 350 000 euros Hors Taxes (HT) par opération.* »

MODIFIE le point n°30 de la délibération n° D-20260321/015 du 21 mars 2026, qui est désormais rédigé comme suit : « *Point n°30 : Prononcer l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public, lorsque les cotes irrécouvrables correspondent à un montant inférieur ou égal à 200 euros par titre.* »

INFORME que les autres dispositions de la délibération n° D-20260321/015 du 21 mars 2026 demeurent inchangées.

CHARGE Monsieur le maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux au titre du contrôle de légalité et d'en assurer la publication réglementaire.

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION D-20260402/019 POINT 1 DU 02 AVRIL 2026 RELATIVE A L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Exposé des motifs

Le maire expose au conseil municipal le courrier reçu de la Préfecture du Haut-Rhin, dans le cadre du contrôle de légalité, concernant la délibération n° D-20260402/019 point 1 du 2 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les services préfectoraux rappellent qu'en application de l'article L. 1411-5 (II-b) du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de moins de 3 500

habitants, la CAO est présidée de droit par le maire (ou son représentant). En conséquence, le maire ne peut être parallèlement élu par le conseil municipal en qualité de membre titulaire.

La délibération du 2 avril 2026 ayant élu le maire comme membre titulaire, cette désignation est irrégulière, laissant la commission incomplète avec seulement deux membres titulaires régulièrement élus au lieu des trois requis par les textes.

Il est donc essentiel de modifier la délibération initiale pour acter le retrait du maire de la liste des membres titulaires élus, ses fonctions de Président de droit étant réaffirmées, et de procéder à l'élection d'un membre titulaire supplémentaire pour compléter la commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1411-5 ;

Vu la délibération n° D-20260402/019 point 1 du 2 avril 2026 portant création et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu l'observation de la Préfecture du Haut-Rhin reçue par courrier en date du 10 juin 2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L. 1411-5 (II-b) du CGCT, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est présidée de droit par le maire ou son représentant ;

Considérant que la délibération n° D-20260402/019 point 1 du 2 avril 2026 a irrégulièrement désigné le maire en qualité de membre titulaire élu, en sus de sa fonction de Président de droit ;

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier cette irrégularité en retirant le maire de la liste des membres titulaires élus et en procédant à l'élection d'un membre titulaire supplémentaire pour compléter la commission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

MODIFIE la délibération n° D-20260402/019 point 1 du 2 avril 2026 en ce qu'elle a désigné M. Christian FUCHS en qualité de membre titulaire élu de la CAO, ses fonctions de Président de droit étant réaffirmées.

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à main levée à l'élection d'un membre titulaire supplémentaire afin de compléter la composition de la CAO.

PROCÈDE en conséquence, à main levée, à l'élection d'un membre titulaire supplémentaire pour compléter la composition de la CAO.

Résultat du vote :

- Candidat déclaré : Mme Karine HAGER
- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

Mme Karine HAGER est proclamée élue membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

FIXE la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- **Président de droit** : M. Christian FUCHS, maire

- **Membres titulaires :**
 - M. Bruno DESFORET
 - Mme Claudia ROELLINGER
 - Mme Karine HAGER
- **Membres suppléants :**
 - M. Jordane LEHR
 - Mme Fleur SINNIGER
 - Mme Mireille FICHTER

CHARGE le maire de transmettre la présente délibération à la Préfecture du Haut-Rhin au titre du contrôle de légalité et d'en assurer la notification aux intéressés.

5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME ET DES CERTIFICATS D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY

Rapport présenté par M. le Maire.

Résumé

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) apporte son assistance aux communes membres pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre d'un service commun en faisant appel aux services de la Ville de Cernay qui disposent des compétences et des moyens nécessaires.

Dans ce contexte, une convention de transfert de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme avait été passée, ceci pour une durée de 5 ans, puis renouvelée au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 6 ans entre la Commune de Schweighouse-Thann et la CCTC. Celle-ci arrivant à échéance, il convient à nouveau de la renouveler.

Rapport

Pour donner suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014, la CCTC a constitué, depuis le 1^{er} juillet 2015, un service commun pour ses communes membres et a fait appel à la Ville de Cernay pour en assurer les missions.

La Ville de Cernay a ainsi mis à disposition de la CCTC, pour ses communes-membres, les ressources humaines et les moyens matériels permettant d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans ce contexte, une convention de transfert de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme a été signée entre la Commune de Schweighouse-Thann et la CCTC, avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2020 et pour une durée de 6 ans.

Celle-ci arrivant à échéance au 30 juin 2026, il est donc proposé de la renouveler à compter du 1^{er} juillet 2026, ceci pour une durée de 6 ans. Cette convention aura pour vocation de définir

les conditions dans lesquelles le service instructeur instruira les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que les certificats d'urbanisme.

Il est rappelé qu'une telle prestation, assurée par la Ville de Cernay, est prise financièrement en charge par le CCTC.

Il est enfin précisé que la délivrance des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme reste de la compétence exclusive du maire de la commune.

Décision

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité** des membres présents :

APPROUVE le maintien de l'organisation à l'échelle de la Communauté de Communes de Thann-Cernay des ressources pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme ;

APPROUVE la convention de transfert de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme à passer entre la Commune et la Communauté de Communes de Thann-Cernay ;

CHARGE le maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces correspondantes.

6. CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Schweighouse-Thann est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **DECIDE** :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La Communauté de Communes Thann-Cernay est sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 1er janvier 2013, et a adopté la création de la CLECT lors de son Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2013.

L'article 1069 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création, entre l'EPCI et ses communes membres, d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT). Cette commission est chargée, lors des transferts de charges entre les communes et l'EPCI, de rendre un rapport sur le montant des dépenses et des recettes transférées et ainsi éclairer le Conseil de Communauté sur les modifications des attributions de compensation. Elle a ainsi vocation à se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges intervenant entre l'EPCI et une, plusieurs ou l'ensemble des communes membres.

La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité en apportant transparence et neutralité des données financières.

Il n'existe pas de règles quant à la composition de la CLECT si ce n'est que chaque commune doit disposer d'au moins un représentant au sein de celle-ci, issu de son conseil municipal.

Les modalités de détermination du nombre de représentant de chaque commune au sein de la commission sont fixées par le Règlement Intérieur.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay demande de désigner un conseiller municipal titulaire et un délégué municipal suppléant, appelés à siéger au sein de la CLECT.

Le conseil municipal désigne Mme Marie-Paule MORIN membre titulaire de la CLECT et M. Christian FUCHS membre suppléant.

8. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC)

À la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Le Plan Communal de Sauvegarde constitue un outil opérationnel permettant à la commune d'anticiper et d'organiser sa réponse en cas d'événement majeur susceptible d'impacter la population (phénomènes météorologiques, inondations, accidents, etc.). Il définit les procédures et les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer une gestion rapide, coordonnée et efficace des situations de crise.

La Réserve Communale de Sécurité Civile est composée de bénévoles qui peuvent être mobilisés en appui des services publics lors d'événements exceptionnels. Elle intervient notamment pour soutenir la population, participer à l'organisation logistique et accompagner la gestion de l'après-crise, sans se substituer aux services de secours.

Dans le cadre de cette mise à jour, un appel à candidatures a été lancé auprès des habitants par l'intermédiaire de « *L'Écho du Gager* » afin de renforcer la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Si certains conseillers municipaux souhaitent s'engager au sein de cette réserve ou connaissent des personnes susceptibles d'être intéressées, ils sont invités à se faire connaître afin de compléter les effectifs.

Dans le cadre du dispositif communal, la direction des opérations est assurée par Christian FUCHS, assisté de Bruno DESFORET. La coordination des moyens et des actions est placée sous la responsabilité de Claudia ROELLINGER, assistée de Karine HAGER. Le soutien logistique est assuré par Bruno DESFORET, secondé par Fabien RIMELEN. La cellule de crise est localisée à la mairie.

Un exercice grandeur nature devrait être réalisé afin de tester le dispositif du PCS.

9. BILAN DE LA « JOURNEE CITOYENNE »

M. le Maire, Christian FUCHS, a pris la parole pour saluer la réussite de la « journée citoyenne » et a remercié chaleureusement l'ensemble des participants pour leur investissement. Il a salué la mobilisation des conseillers municipaux ainsi que l'engagement des 51 bénévoles, venus prêter main-forte malgré une canicule éprouvante. Face à ces conditions météorologiques difficiles, les horaires ont été aménagés et des points d'eau ont été mis à disposition afin de garantir la sécurité et le confort de chacun tout au long des activités.

Il remercie également l'association des Bouilleurs de Cru (ABC) pour la mise à disposition du pressoir installé sur le rond-point. Afin de le préserver des intempéries, ce dernier sera retiré à l'automne avant d'être réinstallé au printemps.

M. l'Adjoint, Bruno DESFORET, responsable de l'organisation de cet événement, tient également à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur participation.

Au total, 14 ateliers ont été programmés – les ateliers pour enfants (confection de nichoirs et préparation du repas) ont été annulés par manque de participants :

- Désherbage du cimetière, du parvis de l'église et de ses alentours.
- Entretien du parcours sportif.

- Mise en place, sur le rond-point, d'un presseur mis à disposition par les bouilleurs de cru.
- Aménagement et rangement du Dorfhisla et de la cave de la mairie.
- Rénovation de certains massifs de la rue Principale.
- Débroussaillage.
- Suppression du marquage au sol à l'entrée de la rue du Pont d'Aspach.
- Déplacement des bancs situés autour du grand chêne.
- Enlèvement des protections en plastique autour des jeunes arbres.
- Nettoyage et rangement des pièges à frelon.
- Remplacement des luminaires dans la salle de classe.
- Nettoyage au nettoyeur haute pression (*Kärcher*) de la place.
- Nettoyage des panneaux de la mairie.

En raison de nombreuses inscriptions tardives, certains ateliers initialement annulés ont pu être réintégrés.

Bilan financier : Les dépenses engagées pour l'organisation de cette journée s'élèvent à 1 465,06 €, incluant le matériel et les repas.

Intervention de Mme Claudia ROELLINGER, adjointe au Maire.

Mme Claudia ROELLINGER signale un manque d'effectif concernant le rangement après le repas. Elle préconise, pour les prochaines éditions, de créer une équipe spécifiquement dédiée à cette tâche.

Débat et questions diverses

M. Bruno LEHMANN, conseiller municipal, exprime son mécontentement concernant l'atelier « Rénovation des massifs rue Principale ». Il déplore le retrait de végétaux dans cette rue, une décision en contradiction avec les attentes des habitants qui, face aux chaleurs de plus en plus fréquentes, cherchent activement des îlots de fraîcheur.

M. le Maire répond que les plantations prévues dans ces massifs ont été volontairement reportées à l'automne, car une plantation durant la période estivale n'est pas recommandée. La possibilité de récupérer un tuyau réformé des pompiers pour remplir plus rapidement la citerne mobile est évoquée. M. Emmanuel HIRTH, conseiller municipal et président de l'Amicale des Sapeur-Pompiers serait d'accord.

10. RAPPORTS DE REUNIONS ET COMMISSIONS

10.1 – Rapports de réunions et évènements.

- le 21.05.2026 :

- Conseil d'installation du SMTC
Ordre du jour : – Installation des délégués au conseil syndical – Election du président, du bureau et des membres des différentes commissions.
Composition du bureau
Président : Charles SCHNEBELEN.
Vice-Présidents : Marie-Paule MORIN (1^{ère} VP), Flora SPEISSER (2^{ème} VP), Jean-Luc MARTINI (3^{ème} VP), Naïs MOUREN (4^{ème} VP).
Assesseurs : Thomas CUNIN, Eveline GWINNER, Maurice BUSCHE, Eric BESSAH, Jean-Michel RUMMELHARDT et Delphine MANN.

- Conseil d'installation du SIAEP
Ordre du jour : – Installation du Comité Directeur – Election du Président, des Vice-Présidents et des assesseurs du Bureau syndical – Election des membres des différentes commissions – Délégation de signature.
Composition du bureau :
Président : Bruno LEHMANN.
Vice-Présidents : Francis MARANZANA (1^{er} VP), Robert MANSUTTI (2^{ème} VP) et Joseph SCHNOEBELEN (3^{ème} VP).
Assesseurs : Marc DEIBER, Denis HELBLING, Serge MICODI, Arsène SOTHER et Nicolas WEISS.
- Conseil d'installation du SMABVD
Ordre du jour : – Élection du Président, des Vice-Présidents, des Assesseurs et des délégués au Syndicat Intercommunal à vocation unique de l'agglomération Mulhousienne – Indemnités de fonction – Délégations au Président – Désignation des représentants aux commissions – Renouvellement de la Commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Doller : désignation du représentant du Syndicat mixte d'assainissement de la basse vallée de la Doller – Divers.
Composition du bureau :
Président : André HIRTH.
Vice-Présidents : M. Patrick MANIGOLD (1^{er} VP), Marius WALCZAK (2^{ème} VP).
Assesseurs : Claudia ROELLINGER et Joseph SCHNOEBELEN.

- le 27.05.2026 :

- Tirage au sort des jurés d'assise à la mairie d'Aspach-le-Bas.
Mme l'adjointe Claudia ROELLINGER y a assisté.
- Bureau du RPI de la petite Doller (Regroupement Pédagogique Intercommunal).
Ordre du jour : – Organisation de la fourniture des produits d'hygiène et des prestations associées – Travaux (installation d'une main courante dans l'escalier menant à l'arrêt de bus à Schweighouse) – Fixation du coût de fonctionnement à 32 € par élève – Végétalisation cour de l'école – Mise en place d'alarmes anti-intrusion dans l'ensemble des classes du RPI.
- Réunion bilan du Conseil de Fabrique.
M. le Maire y a assisté.
Ordre du jour : – Accueil – Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 05/03/2025 – Bilan financier 2025 – Rapport d'activités 2025 – Projets 2026 – Divers.
Les dépenses de chauffage (gaz) demeurent le principal poste de dépenses du budget du Conseil de Fabrique. Une offre a été demandée au nouveau fournisseur de gaz.
Le Conseil de fabrique sollicite le maire pour trouver une solution permettant de ne plus être redevable de la taxe d'habitation du presbytère (depuis 2024).
Le centenaire de l'église sera célébré le 6 décembre. Le Conseil de Fabrique prépare une plaquette et une exposition photographique.
Travaux : Le Conseil de Fabrique a réitéré sa demande à la commune pour la réparation de la porte de la sacristie. M. le Conseiller Bruno LEHMANN suggère la pose d'une marquise pour protéger cette porte des intempéries.
M. le Maire indique que le coût du remplacement pourrait s'avérer plus judicieux. La commune se charge d'obtenir des devis pour le remplacement.
Les réparations de zingueries sur la façade sud sont nécessaires pour stopper les infiltrations suite au constat réalisé en 2024.

- le 28.05.2026 :

- Contrôle des aires de jeux par la société Enerjis.

L'aire de jeux derrière la salle des fêtes a fait apparaître une anomalie.

Un rendez-vous a été sollicité auprès de la société Kompan, qui a installé cet équipement, afin qu'elle solutionne le problème et fasse lever la réserve pour cette installation quasi neuve (réception des travaux en mai 2025).

- Rendez-vous à la salle des fêtes entre Mme Claudia ROELLINGER (adjointe au maire), Mme Mireille FICHTER (conseillère municipale) et Mme Marion SCHMITT, chargée du développement culturel à la CCTC, afin de préparer l'organisation du spectacle de « l'Été buissonnier », qui se tiendra le 5 août prochain dans la cour de l'école. En cas d'intempéries, le spectacle sera organisé dans la salle des fêtes.
- Assemblée générale de la Mission Locale Thur Doller
Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER y a assisté.
Ordre du jour : – Validation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 mai 2025 – Rapport Moral du Président – Rapport d'Activités 2025 – Présentation des comptes annuels 2025 – Affectation du résultat – Quitus et décharge au Conseil d'Administration – Orientation 2026 – Approbation du Budget Prévisionnel 2026 – Points divers.
La mission a pour objectif d'accompagner les jeunes vers l'autonomie via des forums d'emploi, des formations, etc.
Un sondage réalisé auprès des jeunes bénéficiant de cet accompagnement a mis en évidence un manque d'espaces dédiés où ils peuvent se retrouver et échanger.

- le 02.06.2026 :

- Assemblée Générale du SMD
Mme la Conseillère Elodie DIETERICH y a assistée.
Ordre du jour : – Installation du Comité Syndical – Élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire – Désignation des membres du Bureau – Présentation du Syndicat et de son fonctionnement – Bilan d'activités et actualités sur les travaux – Délégations de pouvoir – Désignation des représentants au sein des différentes instances (Rivières de Haute-Alsace, SM du Barrage de Michelbach, CLE du SAGE de la Doller) – Divers.
Composition du bureau :
Président : Maxime BELTZUNG.
Vice-Présidents : M. Loïc RICHARD (1^{er} VP) et Bertrand HIRTH (2^{ème} VP).
Secrétaire : M. Sébastien REYMANN.
- Assemblée Générale de la Chorale Ste Cécile de la Petite Doller.
M. le Maire y a assisté.
Ordre du jour : – Ouverture de l'assemblée générale par le président – Lecture du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale pour approbation – Rapport moral et d'activité – Rapport financier – Rapport des réviseurs aux comptes – Prévision des activités pour 2026-2027 – Fonctionnement (– Renouvellement du bureau – Encaissement de la cotisation de 5 €) – Divers.
M. Jean-Michel SESTER a été réélu à la présidence de l'association.

- le 05.06.2026 : Kermesse du RPI organisée par l'association des parents d'élèves à la salle des fêtes de Schweighouse-Thann.

M. le Maire a pu constater le dynamisme de l'APE par la mise en place de nombreuses activités pour les enfants. Le corps de sapeurs-pompiers a participé avec un atelier.

- le 06.06.2026 : Bureau SMTC.

Mme la Conseillère Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Données techniques et financières – Présentation des offres pour l'AMO Refonte de la tarification incitative et passation des marchés de collecte et d'exploitation des déchèteries – Préparation du Conseil Syndical du 29 juin 2026 – Autres points.

- le 08.06.2026 : Bureau CCTC.

- le 09.06.2026 : Journée Portes Ouvertes au Service de Gestion Comptable (SGC) de Guebwiller à l'attention des maires.

M. le Maire y a participé.

Ordre du jour : – Accueil et Présentation du Service de Gestion Comptable et des Conseillers aux Décideurs Locaux – Présentation du calendrier budgétaire du maire – Présentation des régies et des moyens de paiement.

- le 13.06.2026 : Journée découverte à la CCTC.

M. l'Adjoint Bruno DESFORET y a assisté.

- le 16.06.2026 :

- Formation pour la télégestion de l'éclairage public.
M. l'Adjoint Bruno DESFORET ainsi que Mmes Séverine JUNCKER et Julie BUCHELÉ y ont assisté.
- Assemblée Générale APAMAD/APALIB
Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER y a assisté.
Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2025 – Acceptation par l'Assemblée Générale d'une liste de nouveaux membres proposés par le Conseil d'Administration – Rapport d'activité 2025 – Rapport financier et rapport de gestion de l'exercice 2025 – Rapport du Commissaire aux comptes – Approbation des comptes clos le 31 décembre 2025 – Quitus aux Administrateurs – Affectation du résultat 2025 – Cotisation 2026/2027 – Perspectives d'activité 2026 – Renouvellement partiel du Conseil d'Administration – Questions diverses – Pouvoirs.
- Réunion du collectif gaz et assemblée générale constitutive de l'association.
Mme la Conseillère Marie-Paule MORIN présente ce point.
La première partie de cette réunion s'est tenue en présence de représentants de la TEA (Mme Elisabeth BILDSTEIN) et de la société Gazéna, nouveau fournisseur de gaz sur la commune. À cette occasion, la grille tarifaire destinée aux particuliers a été présentée (pour les consommateurs de moins de 50 000 KWh). Pour les plus gros consommateurs, un contrat professionnel avec une offre personnalisée, établie en fonction des consommations, pourra être proposé sur rendez-vous. La mairie organisera une rencontre entre Gazéna et les grands consommateurs du village.
En seconde partie, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'association « Collectif Gaz ». Les statuts ont été adoptés et le bureau a été constitué comme suit : Mme Nadine GIRAUD, présidente, Mme Marie-Paule MORIN, secrétaire, et M. Luigi RANIERI, trésorier.

- le 17.06.2026 :

- Rendez-vous en mairie entre M. le Maire Christian FUCHS, M. l'Adjoint Bruno DESFORET et M. Cyrille BITSCH de la société KOMPAN concernant la non-conformité de la tyrolienne à l'aire de jeux derrière la salle de fêtes. La société s'est engagée à procéder aux ajustements nécessaires afin de mettre l'équipement en conformité.
À la suite du contrôle des aires de jeux, plusieurs observations ont été formulées, dont une non-conformité mineure. Il est prévu de retendre le câble afin de corriger les écarts

constatés, notamment une distance insuffisante entre le point d'ancrage du câble et l'assise, ainsi qu'une hauteur d'assise par rapport au sol non conforme.

Si ces ajustements ne suffisent pas à rétablir la conformité, une analyse de risques sera réalisée afin d'obtenir une levée des réserves.

- Conseil d'administration de l'AGS
M. le Maire, Mme la Conseillère Mireille FICHTER et M. le Conseiller Jonathan FOURNIER y ont assisté.

Ordre du jour : – Consommation et évolution du chauffage – Divers.

Il a été constaté que la chaudière gaz ainsi que le chauffe-eau gaz de la salle des fêtes sont vieillissants et nécessitent d'être remplacés. Afin d'étudier les différentes solutions techniques et leurs financements, M. le Maire organisera prochainement un rendez-vous en mairie avec M. Ridvan KAYA, conseiller en énergie partagé du Pays Thur Doller.

- le 19.06.2026 : Réunion d'échanges avec les nouveaux maires du Haut-Rhin organisé par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), en présence de M. Frédéric Bierry, président de la CeA.

Mme l'Adjointe Claudia Roellinger y a participé.

Parmi les sujets abordés, les températures élevées dans les établissements scolaires en raison de la canicule et le projet de sortie de l'Alsace de la région Grand Est.

- le 20.06.2026 :

- Conseil de Communauté au pôle ENR à Cernay.
M. le Maire y a assisté.
- Journée Citoyenne (voir point 9 ci-dessus).

- le 23.06.2026 : Conseil d'école du RPI de « la Petite Doller ».

M. le Maire et Mme l'adjointe Claudia ROELLINGER y ont assisté.

Ordre du jour : – Lecture et approbation du compte - rendu de conseil d'école du 2ème trimestre – Fonctionnement du RPI – Effectifs à la rentrée 2026 – Répartition des élèves 2026/2027 – Résultats du RPI aux tests académiques de fluence (nos élèves se positionnent en partie haute du tableau) – Travaux – Points soulevés par les parents d'élèves.

Le RPI compte 286 élèves dont 184 élémentaires et 102 maternelles.

Le plan canicule a été mis en œuvre dans les écoles. Afin d'assurer les cours dans des conditions acceptables, certaines classes ont été accueillies dans des bâtiments communaux plus frais ou climatisés (exemple : salle du conseil municipal à Schweighouse). La restauration centralisée a été suspendu et des repas froids ont été servis dans chacune des communes pour réduire les déplacements en bus pour le déjeuner. Le maire remercie l'ASP pour la mise à disposition gracieuse de la salle Sainte Barbe à cette fin.

Des ventilateurs supplémentaires ont été demandés afin d'améliorer les conditions d'accueil dans les salles de classe. L'organisation et la gestion de cette situation de canicule sera améliorée. Nicolas WENTZ, maire d'Aspach-le-Bas s'est proposé pour mettre en place un plan d'organisation afin d'anticiper les situations de crises liées à la canicule.

- le 24.06.2026 :

- Présentation du bilan d'activité de la gendarmerie de Masevaux.
M. le Maire y a assisté.
La compagnie de gendarmerie, compétente sur 12 communes du département du Haut-Rhin, compte 17 militaires. En 2025, elle a recensé, sur son secteur, 445 crimes et délits, contre 432 en 2024. Treize accidents de la circulation ont également été enregistrés, dont un accident mortel.

Une hausse des cambriolages a été constatée, avec 49 faits recensés en 2025 contre 33 en 2024, principalement dans le secteur du bas de la vallée (Schweighouse et Aspach). Cette augmentation s'explique notamment par la proximité des grands axes routiers.

Les atteintes aux personnes sont également en progression, passant de 98 faits en 2024 à 110 en 2025.

Sujet d'actualité, l'installation des gens du voyage dans les communes a été évoquée. Un gendarme référent est désigné pour chaque commune.

- Conseil syndical SM4

Mme la Conseillère Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2026 – Délégation au président et au bureau – Elections des membres des différentes commissions et désignations des représentants aux différentes instances – Point de situation sur la modernisation de la plateforme de compostage – Vote du règlement budgétaire et financier mandature 2026-2032 – Approbation du compte financier unique 2025 – Affectation définitive des résultats 2025 – Budget primitif 2026 – Rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers – Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de la région Grand Est – Divers.

- le 25.06.2026 :

- Assemblée générale de l'ADAUHR.

M. l'Adjoint Bruno DESFORET y a assisté.

Ordre du jour : – Élections des représentants de l'Agence au Conseil d'administration – Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 2025 – Rapport moral du Président – Rapport d'activités 2025 – Les comptes de l'Agence au 31 décembre 2025 – Prévisions budgétaires sur 3 ans (2027-2029) – Organigramme et effectifs de l'Agence – Questions et informations diverses.

L'ADAUHR a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.

Il a été indiqué que l'ADAUHR est actuellement confrontée à un manque d'effectifs, ce qui limite sa capacité d'intervention.

Par ailleurs, un point a été soulevé concernant le montant des cotisations. En effet, certaines petites communes rurales ont été reclassées en communes urbaines, tandis que d'autres ont connu le classement inverse. Ce changement de classification a eu pour conséquence, pour certaines communes, un triplement du montant de leur adhésion, alors que d'autres ont bénéficié d'une diminution, sans qu'une explication précise ne soit apportée sur les critères retenus. Des réclamations ont été adressées à la préfecture afin d'obtenir des éclaircissements sur cette nouvelle classification.

- Réunion du comité directeur du SMABVD

Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER et M. le Conseiller Jordane LEHR y ont assisté.

Ordre du jour : – Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2026 – Rapport d'activité 2025 – Élection des membres de la Commission de délégation de service public – Renouvellement de la convention de mise à disposition du secrétaire général de la commune de Burnhaupt-le-Haut auprès du Syndicat mixte d'assainissement de la basse vallée de la Doller – Redevance d'assainissement du 2ème semestre 2026 – Divers.

Présentation du patrimoine du SMABVD : 9 stations de pompage, 80 940 mètres linéaires de canalisations, 28 déversoirs d'orage et 2 049 tabourets de siphons.

Concernant le bassin d'orage d'Aspach-Michelbach, les travaux ne sont pas encore totalement achevés. Les aménagements extérieurs restent à réaliser. Le coût total de l'opération s'élève à 1 856 914 € HT.

À terme, cinq bassins d'orage devraient être implantés sur le territoire, soit un par commune. À ce jour, un seul est en service. Des études sont actuellement en cours afin de déterminer l'emplacement le plus pertinent pour la réalisation d'un deuxième bassin. Ces ouvrages sont indispensables pour limiter les eaux parasites dans le réseau d'assainissement, dont le taux ne doit pas dépasser 5 % conformément aux exigences applicables au réseau de traitement de Mulhouse. À défaut de respecter ces exigences, le maintien du syndicat pourrait être remis en cause et la compétence « assainissement » serait reprise par la M2A.

Une augmentation de la redevance d'assainissement de 0,50 € par m³ sera appliquée à compter de 2026, portant son montant à 2,40 € par m³.

Enfin, 12 jours de dépassement des seuils de sulfure d'hydrogène (H₂S) ont été enregistrés, dont 3 jours consécutifs. Ces dépassements entraînent des pénalités financières que le syndicat doit verser au SIVOM.

- le 29.06.2026 : Conseil syndical du SMTC

Mme la Conseillère Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets 2025 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Adoption du règlement budgétaire et financier – Fixation des indemnités du Président et des Vice-présidents – Approbation du CFU 2025 – Affectation des résultats 2025 – Questions diverses.

Une diminution de la production d'ordures ménagères a été constatée, avec une moyenne de 100,8 kg par habitant, contre 102 kg en 2024.

Une expérimentation de l'utilisation de sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères a été menée dans la commune de Steinbach. Le bilan fait état d'une baisse d'environ 30 % des ordures ménagères résiduelles. Au regard de ces résultats, il est envisagé d'étendre cette expérimentation à d'autres communes.

- le 30.06.2026 : Conseil syndical de la TEA

Mme la conseillère Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Mise à jour de la composition du Comité Syndical : le président élu est Pascal TURRI, maire de Sierentz. – Adoption du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 21 mai 2026 – Délégations du Président – Finances – Divers.

10.2 – Rapports de commissions.

- le 26.05.2026 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 7 DP et 2 PC.

Travaux : – **Préparation journée citoyenne** : élaboration de la liste des travaux et identification du matériel nécessaire.

Divers : – Pour fluidifier le traitement des dossiers d'urbanisme ; Bruno DESFORET propose aux membres présents de ne soumettre à la commission que les permis de construire et les déclarations préalables (DP) présentant une difficulté. Les DP validées par le service instructeur seront uniquement mentionnées en commission et resteront à la disposition des conseillers pour consultation. La commission est favorable à cette organisation – Un point est demandé sur l'avancement d'un dossier de clôture non régularisé en 2025. Le propriétaire concerné a été contacté pour régularisation.

- le 18.06.2026 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Elaboration de « L'écho du Gàger » n°2.

11. DIVERS

Commission communale des impôts directs (CCID)

Par délibération DEL20260402_019 du 02/04/2026, le conseil municipal a établi une liste de 24 contribuables susceptibles de siéger à la CCID. Après examen de la liste, le directeur départemental des finances publiques a désigné les 12 membres de la commission communale des impôts directs.

Repas des aînés

Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER présente les deux possibilités envisagées pour l'organisation du repas des aînés en janvier 2027 : maintenir la formule traditionnelle avec un repas organisé à la salle des fêtes ou proposer une sortie au restaurant. Des devis ont été sollicités auprès du restaurant « La Couronne » à Burnhaupt-le-Haut et au « Domaine du Hirtz » à Wattwiller.

Transport compris, le coût est estimé à environ 62 € par personne pour le restaurant « La Couronne » et à 69 € par personne pour le « Domaine du Hirtz ». Ces montants représentent un budget inférieur de 7 à 16 % par rapport à la dépense de janvier 2026.

Ce choix permettra de proposer une formule différente aux participants

Mme l'Adjointe sollicite l'avis des élus sur le choix entre une organisation au restaurant avec transport en bus ou le maintien du repas à la salle des fêtes.

À l'issue des échanges, le conseil municipal se prononce en faveur de l'organisation du repas des aînés au restaurant, par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Après cette première édition « repas en extérieur », l'avis des participants sera recueilli pour décider de la poursuite de cette formule.

Référent santé

Suite au courriel du Pays Thur-Doller sollicitant la désignation d'un référent santé au sein de chaque commune, il est proposé de désigner Mme Julie WELKER, conseillère municipale, en qualité de référente santé.

Dans le cadre de cette mission, Mme Julie WELKER sera chargée de :

- Participer et représenter la commune dans le cadre de la gouvernance du Contrat Local de Santé
- Faire remonter les besoins particuliers de la commune en matière de santé
- Être le relais d'information vis-à-vis du conseil municipal
- Être le relais d'information vis-à-vis de la population

Visite à Brignais

Les conseillers inscrits à la rencontre du 12 septembre à Brignais sont Christian FUCHS (2 personnes), Bruno DESFORET, Karine HAGER, Claudia ROELLINGER, Jonathan FOURNIER (2 personnes), Mireille FICHTER (2 personnes), et Fabien RIMELEN (2 personnes).

Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER, en charge de l'organisation, souhaite connaître les préférences d'hébergement (hôtel ou famille d'accueil). Les élus privilégient un hébergement chez l'habitant. Le départ aura lieu le samedi de bonne heure et le retour prévu le dimanche matin après le petit-déjeuner.

Proposition d'ateliers créatifs pour adultes

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de mise à disposition gratuitement d'un local par une professionnelle pour organiser des ateliers créatifs mensuels à destination des adultes afin de favoriser le lien social. Après échanges, les élus ne sont pas favorables à la mise à disposition gratuite d'un local communal pour une activité. Mme l'Adjointe Claudia ROELLINGER prendra contact avec l'intéressée afin d'obtenir des informations complémentaires et de trouver d'autres modalités pour organiser une telle activité.

Tour de table :

- Mme Mireille FICHTER, conseillère municipale, souligne qu'il serait intéressant de développer des activités à destination des personnes âgées au sein de la commune, à l'image de la proposition présentée précédemment.
M. le Maire partage cet avis et indique qu'une telle initiative est pertinente, sous réserve qu'elle soit organisée dans un cadre strictement bénévole et dépourvu de toute finalité commerciale.
- M. Emmanuel HIRTH, conseiller municipal, indique avoir entendu que la commune aurait vendu ses chapiteaux à la commune d'Aspach-Michelbach.
Mme Claudia ROELLINGER, adjointe au maire, précise qu'il ne s'agit pas des chapiteaux appartenant à la commune, mais d'un chapiteau appartenant à l'AGS, qui a effectivement été vendu.
- M. Bruno LEHMANN, conseiller municipal, rappelle le projet d'installation de deux récupérateurs d'eau de pluie à l'atelier communal afin de disposer d'une réserve d'eau pour l'arrosage des espaces verts (projet sous l'ancien mandat).
M. Bruno DESFORET, adjoint au maire, précise que cette installation est toujours prévue. Toutefois, l'emplacement initialement envisagé ne peut plus être retenu en raison de la réalisation de la plateforme de valorisation. Un nouvel emplacement devra être identifié.
- Mme Élodie DIETERICH, conseillère municipale, souhaite connaître le type de végétaux qui seront plantés sur les îlots situés rue principale.
M. le Maire indique qu'il est prévu d'y installer des plantes vivaces, de faible hauteur, afin de préserver la visibilité des véhicules sortant des propriétés. Ces plantations doivent être choisies pour leur faible besoin en eau et leur croissance lente.
- M. Fabien RIMELEN, conseiller municipal, souhaite connaître la raison du survol à basse altitude de la commune par un hélicoptère.
M. le Maire indique qu'il s'agissait d'un vol réalisé pour Enedis dans le cadre d'une inspection des lignes haute tension.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 26 août 2026 à 20h00.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire lève la séance à 23h10.

La secrétaire de séance,
Julie BUCHELE

Le Maire,
Christian FUCHS